

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE

REDIGE PAR UN Comité de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIETAIRES G. DESILETS & FRERE

CONSECRATION DE MGR A. A. BLAIS. EVÊQUE DE GERMANICOPOLIS.

Du Courrier du Canada:

C'était hier une belle fête pour la population catholique de Québec.

Pour rehausser la pompe déjà si importante des cérémonies de la consécration du nouveau Prélat on avait décoré le chœur de la basilique et le trône pontifical; mais de toutes ces décorations, la plus belle, la plus majestueuse, c'étaient les milliers de fidèles qui à neuf heures se pressaient sous les voûtes austères de la basilique; c'était ce grand concours de prêtres venus de tous les coins de la province; c'était surtout, la présence de tous les membres de notre épiscopat.

Les cérémonies de l'église sont belles, mais une des plus imposantes est sans contredit celle de la consécration d'un évêque. Pour faire comprendre aux fidèles par des signes extérieurs la grandeur et la mission de l'évêque dans la société chrétienne, l'église déploie à sa consécration une pompe extraordinaire. Elle met à contribution tout ce qu'elle a de plus précieux dans ses ornements et de plus solennel dans ses rites.

L'office a commencé à neuf heures précises.

La procession s'étant formée, elle s'est mise en marche vers la basilique, défilant par le chemin couvert qui y conduit dans l'ordre suivant: le clergé comprenant en viron 200 prêtres, les prélats domestiques de Sr Sainteté Mgr Hamel, Mgr Marquis Mgr Méthot, Mgr Tanguy, Mgr Marois, Mgr Tétu, et Mgr Guay, Mgr A. Racine, évêque de Sherbrooke, Mgr E. Gravel, évêque de Nicolet, Mgr Lafleche, évêque des Trois-Rivieres, Mgr Langevin, évêque de Rimouski, Mgr Fabre archevêque de Montréal, Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, Mgr Clut, évêque d'Arthabaska-Mackenzie, Mgr Moreau, évêque de St-Hyacinthe.

Son Eminence le Cardinal était assisté de Mgr Marois faisant l'office d'archidiacre. Les deux prélats assistants étaient Mgr Lorrain et Mgr Bégin.

Les diacres et sous diacres d'honneur du prélat consécrateur étaient M. l'abbé Langis, curé de l'Île-Verte, M. l'abbé Rainville curé de St-Valier; les diacres et sous diacres d'office étaient MM. les abbés Pelletier et Rémillard.

MM. les abbés Gagnon et Garneau, faisaient l'office de maîtres des cérémonies.

Pendant la messe, un chœur puissant de dames et de messieurs de la haute-ville et de membres de l'Union musicale, a chanté la deuxième messe de Haydn. M. Ernest Gagnon touchait l'orgue, et M. Gustave Gagnon dirigeait le chœur, qui était accompagné de la musique du Séptor Haydn et d'autres instruments. A l'Offertoire, l'orchestre a joué la Marche des Prêtres tirée d'Athalie par Mendelssohn. La partie musicale a été parfaitement rendue et nous devons féliciter les artistes et les amateurs qui y ont pris part.

Voici le programme:

KRIE—Solo de soprano. Mme Chouinard " alto.....Mme Legendre GLORIA—Solo, Qui tollis.....M. Laurent CREDO—Plain chant la messe royale. A L'OFFERTOIRE—Marche des Prêtres, par le chœur de l'orgue et l'Union Musicale. Pendant que Son Eminence le cardinal Consécrateur après être monté au grand autel, prenait son siège et revêtait ses habits pontificaux, l'Élu et ses assistants se rendaient à la chapelle latérale, et revêtaient également les vêtements préparés pour eux, l'Élu récitant pendant ce temps le psaume Quam dilecta.

Lorsque Son Eminence, l'Élu et les deux Evêques assistants furent revêtus de leurs habits, le Consécrateur monta à l'autel, et prit place sur un siège ayant le dos tourné à l'autel. L'Élu portant la barrette sur la tête se rendit au grand autel, accompagné des deux prélats assistants, et tous trois prirent place sur des sièges en face du Consécrateur. Le plus ancien des évêques assistants, adressant la parole au Consécrateur, dit:

Révérend Père, la Sainte Mère l'Eglise vous demande de conférer à ce prêtre la charge de l'épiscopat.

Le consécrateur.—Avez-vous le bref apostolique?

L'Assistants.—Nous l'avons. Le consécrateur.—Lisez-le. Le prêtre notaire du prélat consécrateur, donna alors lecture du bref qui nomme le nouvel évêque.

Le prélat consécrateur s'adressa ensuite à l'évêque élu et lui fit subir l'interrogatoire suivant:

D.—Voulez-vous, très cher frère par une charité sincère, vous soumettre aux ordonnances des Saintes Ecritures, avec

toute la sagesse dont votre nature est capable?

R.—Oui, je veux croire et obéir en toutes choses et de tout mon cœur.

D.—Voulez-vous enseigner, par la parole et par l'exemple, au peuple qui vous sera confié, la doctrine des Saintes Ecritures?

R.—Je le veux.

D.—Voulez-vous accepter avec vénération, enseigner et garder les traditions des Pères dans la foi, et les saintes doctrines, et les constitutions du Siège apostolique?

R.—Je le veux.

D.—Voulez-vous montrer en tout la foi la soumission et l'obéissance d'après l'autorité canonique, au bienheureux apôtre Pierre, à qui la puissance a été donnée de Dieu de lier et de délier, et au vicaire de Notre Seigneur, le Pape Léon XIII et ses successeurs les pontifes romains?

R.—Je le veux.

D.—Voulez-vous éviter le mal de toute vos forces, et avec la grâce de Dieu pratiquer tout le bien que vous pourrez?

R.—Je le veux.

D.—Voulez-vous enseigner et pratiquer, avec le secours de Dieu, la charité et la sobriété?

R.—Je le veux.

D.—Voulez-vous être attaché aux divines choses, et étranger aux choses de la terre et au luxe, autant qu'il est possible à la fragilité humaine?

R.—Je le veux.

D.—Voulez-vous pratiquer l'humilité et patience et enseigner ces vertus aux autres?

R.—Je le veux.

D.—Voulez-vous être bon et compatissant pour les pauvres, les voyageurs et tous les indigents pour l'amour du Seigneur?

R.—Je le veux.

Le consécrateur ayant reçu les réponses de l'Élu, lui dit: Que Dieu vous accorde ses dons et ses biens. Qu'il vous garde et vous affermisse dans toutes les vertus.

Tous répondent: Amen; et le consécrateur pose à l'Élu plusieurs questions qui résument toute la doctrine de l'Eglise et les articles de la foi, et à chacune d'elles l'Élu répond: "Je le crois." Et alors le consécrateur dit: Que cette foi du Seigneur vous mène à la vraie et éternelle béatitude très chère dans le Christ.

Le consécrateur reçoit le serment de l'Élu prononce dans ces termes: Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Dei Evangelia, touchant en même temps des deux mains le livre des Evangiles.

La messe commença alors et se continua jusqu'au Graduel. Pendant ce temps l'Élu fut revêtu des habits sacerdotaux, et on lui mit les pantoufles, la croix pectorale, l'étole, la tunique, la chasuble et le manipule.

Le Graduel terminé, l'Élu est de nouveau conduit par ses assistants devant le prélat consécrateur qui lui dit: "L'évêque doit juger, interpréter, consacrer, ordonner, offrir baptiser et confesser. Puis se levant, il ajoute: Prions, très chers frères, afin que pour l'utilité de son Eglise, la bonté du Tout Puissant communiquant à cet élu l'abondance de sa grâce."

Au même moment commença le chant des litanies des saints, pendant lequel l'Élu se prosterna au pied de l'autel. Les litanies terminées, on entonna le Veni Creator, et alors le consécrateur fit avec le Saint-Chrême, une onction sur le front, la tête, les mains de l'Élu, dont la tête était entourée de bandelettes de toile fine, en souvenir de l'ancienne loi, lorsque le sacrificeur immolait la victime en l'honneur du Très-Haut. On chanta alors le psaume 132:

" Ah! qu'il est bon et agréable que les frères soient unis entre eux!

" C'est comme le parfum qui descend sur la barbe, sur la barbe d'Aaron.

" Qui descend sur le bord de son vêtement, comme la rosée d'Hermon qui descend sur la montagne de Sion, etc."

Le consécrateur bénit alors la croisse et la remettant à l'Élu, il lui dit: "Recevez le bâton pastoral pour qu'il vous serve quand vous châtiez avec zèle les vices, quand vous jugerez sans colère, quand vous toucherez les âmes pour les exhorter à la vertu, et quand vous censurerez avec le calme d'une juste sévérité." Il mit ensuite l'anneau au doigt de l'Élu en prononçant ces paroles:

"Recevez cet anneau comme le signe de la foi que vous devez garder et de l'union avec l'épouse de Dieu." Puis l'Élu reçut le livre des Evangiles des mains du consécrateur, qui lui dit encore: "Recevez cet évangile, et allez enseigner le peuple qui vous est confié; car Dieu est puissant pour vous accorder sa grâce, lui qui règne dans les siècles des siècles. Amen.

Le Consécrateur et les Assistants donnerent ensuite au Consacré le baiser de paix—disant: "la paix soit avec vous;" ce à quoi l'Élu répondit pour chacun: "et avec votre esprit."

Le Consacré entouré des Assistants se retira ensuite dans sa chapelle où il prit son Siège, pour procéder aux purifications et aux ablutions; on lui peigna les cheveux: de son côté, le Consécrateur fit des ablutions, et tous deux continuèrent la messe jusqu'à l'Evangile inclusivement.

Mgr Langevin a prononcé le sermon de circonstance, exaltant le mérite et les vertus du prêtre éminent que Rome vient de lui donner comme coadjuteur dans son immense diocèse.

Après le Credo et l'Offertoire, l'Evêque consacré vint offrir au consécrateur deux cierges allumés, deux pains et deux barils de vin. Les cierges allumés représentent le feu qui brûlait sur l'autel de l'ancienne loi et sur lequel on mettait du pain et on répandait du vin, pendant les sacrifices.

Après cette présentation, le prélat consécrateur et le prélat consacré montèrent au grand autel et continuèrent la messe, chacun dans un missel à part. Après l'Île Missa est, le prélat consécrateur donna la bénédiction solennelle au peuple.

Puis eut lieu la bénédiction de la mitre et des gants de l'Evêque consacré, après quoi le Consécrateur tenant par la main droite le Consacré qui donnait en même temps la main gauche au doyen des deux prélats assistants, le conduisit sur son propre trône. Le prélat consécrateur monta à l'autel et entonna le Te Deum, pendant lequel l'évêque consacré ayant à ses côtés les deux évêques assistants, fit le tour de l'église en donnant sa bénédiction au peuple. De retour à l'autel l'évêque consacré donna le baiser de paix au prélat consécrateur et lut l'Evangile selon St-Jean.

Sainte Thérèse disait en parlant du culte catholique: "je donnerais ma tête pour la plus petite cérémonie de l'Eglise." Ceux qui ont eu le bonheur d'assister à la consécration d'un évêque, peuvent au moins comprendre, s'ils ne peuvent la sentir, l'attraction qu'ont pour les âmes pures et aimantes les imposantes cérémonies du culte catholique.

LE "PARISIAN"

COLLISION AVEC UNE BANQUISE PRÈS DE TERRE-NEUVE.

Le steamer de la ligne Allan "Parisian," qui vient d'arriver de Liverpool dans notre port, a bien failli périr, au large des bancs de Terre-Neuve, dans une collision avec un gigantesque iceberg.

Il faisait un brouillard des plus épais, et, par bonheur, le steamer n'avancait prudemment qu'avec une vitesse de six milles à l'heure, lorsque la vigie a pu discerner à l'avant le dangereux iceberg à travers le brouillard, le "Parisian" n'en était plus qu'à quarante mètres de distance. La vapeur a été immédiatement renversée; mais la collision était inévitable, et le choc a été des plus violents.

Pendant quelques instants le navire a été fortement secoué et une grande agitation s'est produite à bord. Néanmoins, les officiers, ayant conservé tout leur sang-froid, sont parvenus à prévenir une panique dont les conséquences auraient pu être désastreuses. Le Parisian étant resté quelques instants sur le flanc, le capitaine a fait monter tous les hommes de l'équipage sur le pont, afin qu'ils fussent prêts à mettre les embarcations à l'eau.

Mais le Steamer s'est bientôt redressé; on a constaté qu'il n'avait pas éprouvé d'avaries, et il a repris sa marche. Si l'on n'avait pas pris la précaution de ralentir sa vitesse durant le brouillard, il est presque certain que le Parisian aurait péri corps et biens.

DANS LES AIRS

LA NAVIGATION AÉRIENNE—NOUVELLE DÉCOUVERTE SCIENTIFIQUE.

La question de la navigation aérienne vient d'être présentée sous un aspect nouveau par un inventeur, M. Boisset, qui a développé les conditions que doit, suivant lui, remplir un aérostat pour être tout à la fois dirigeable et capable d'accomplir dans l'air des courses de longue durée.

Laissant à la fois les deux systèmes qui se sont trouvés en présence depuis un siècle, celui du "Plus léger que l'air" et du "Plus lourd de l'air", l'inventeur a basé son navire aérien dirigeable sur le principe "Aussi lourd que l'air". C'est-à-dire que d'après les recherches faites par M. Boisset, si les formes de l'aérostat sont bien étudiées et bien comprises, l'équilibre serait possible à toutes les altitudes car il suffirait que l'appareil tout entier, avec sa charge eût un poids égal au poids du milieu ambiant déplacé. La force ascensionnelle de l'aérostat, quelle que soit la hauteur à laquelle il navigue, pourrait être conservée ou retrouvée sans ces projections presque con-

tinuelles du lest qui se terminent, le lest épuisé, par une descente inévitable.

Le moteur décrit par M. Boisset serait extrêmement léger, dépenserait très peu d'eau et ne nécessiterait pas de provisions de charbon. Lorsque le ballon est en mouvement, la nacelle est continuellement allégée par la production des "gaz combinés" qui, emportés à l'état solide ou liquide, passent à l'état gazeux pour remplacer l'hydrogène absorbé. Ces gaz tiennent le ballon continuellement gonflé et lui conservent sa force ascensionnelle. Enfin, par un système dont l'inventeur a voulu garder le secret, l'aérostat peut être, paraît-il, maintenu constamment dans un plan horizontal.

Le ballon deviendrait de la sorte un moyen de locomotion aérienne sans autres fluctuations que celles qui sont imprimées par la volonté de l'aéronaute. Et comme suivant le conférencier, il peut planer au dessus de toutes places, en dehors de la portée des projectiles et atterrir où bon lui semble avec une certitude complète, le ballon serait ainsi construit un engin de guerre avec lequel il y aurait lieu de compter.

Agents demandés partout. PRIX DE VENTE \$5.87. Scientific American. ARCHITECTS & BUILDERS. PATENTS. TRADE MARKS.

Scientific American. ARCHITECTS & BUILDERS. PATENTS. TRADE MARKS. In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & CO. and procure immediate protection. Send for Handbook.

Insitutrice demandée. On a besoin immédiatement d'une institutrice bien qualifiée pour tenir l'école de l'arrondissement du village du Cap, de la Madeleine. L'école est disponible dès à présent.

Newspaper Advertising. 175th Edition Now Ready. A book of over 200 pages giving more information of value to advertisers than any other publication ever issued.

Propriete a Vendre. No. 117 Rue St-Charles. Maison spacieuse, chaude et bien éclairée, pourvue de cabinet d'aisance, etc.

BUREAU DE POSTE DE Trois-Rivieres

Table with columns: MALLES, ARRIVER, DEPART. Lists routes to Montreal, Quebec, and other locations with arrival and departure times.

LAJOIE & FRERE. Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR. No. 138 RUE NOTRE-DAME. Trois-Rivieres.



Il convient spécialement les familles à venir visiter leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modistes sont attachées à l'établissement. 24 Octobre 1878.

PIANO ET CHANT

Madame Hari-Brunet, professeur de piano et chant ouvrira son salon de musique le 15 Juillet au No. 24 Rue Niverville. Pour conditions s'adresser de 1 heure à 3 heures P. M. Trois-Rivieres, 11 Juillet 1889.

Celebre Eau Minerale

DES SOURCES ST-LEON. R. W. WILLIAMS, successeur de Harner & Williams pharmacien, téléphone No 1, agent général pour la cité des Trois-Rivieres. HECTOR CARON, Propriétaire.

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI, 22 MAI 1890.

Le subterfuge du moment

Plus un homme est compromis, moins il est pressé d'entretenir le public de ce qui le concerne; mais en revanche, vous en trouvez rarement de plus acharnés à débâter contre ses voisins. C'est un moyen de détourner l'attention.

Les candidats de M. Mercier, dans notre district surtout semblent s'être donné la main pour pratiquer ce genre de diversion à leur bénéfice propre et au profit de leurs chefs et de leur entourage.

Le Dr Trudel, dans Champlain, et ses alliés des comtés voisins, n'épargnent rien pour concentrer la lutte sur la politique fédérale, pour entraîner les électeurs à s'occuper, non ce qu'on a fait à Québec mais de ce qui s'est passé à Ottawa depuis 10 ans.

La chose leur a réussi en 1886, ils y ont recourus dans le moment comme à leur seule planche de salut. Nous comprenons bien qu'au jour soennel de la rétribution, tous ces gens là qui, depuis quatre ans ont géré les affaires publiques en maîtres absolus, sans soucis de la justice, de l'honnêteté, ni même de la décence; qui n'ont accepté aucun autre contrôle que celui de leurs intérêts de personnes ou de parti et ont dissipé les épargnes de la nation, comme s'il se fut agi de dépouilles prises sur l'ennemi; nous comprenons parfaitement que ces gens ont un intérêt immense à cacher leur passé, à l'ensevelir dans l'oubli le plus profond, fallût-il pour cela mettre en cause ou noircir gratuitement non seulement le gouvernement du Dominion, mais tous ceux du continent.

Malheureusement pour eux, il n'y a plus de perles méprisées à provoquer ce sujet parmi nos populations; la confusion n'est plus possible. C'est l'administration du gouvernement de Québec qui est exclusivement en cause et non celle du gouvernement d'Ottawa; c'est la conduite des ministres et des députés provinciaux qui doit être passée en jugement par l'électorat, non point celle de leurs voisins, pas même celle de leurs prédécesseurs. Ils ont à répondre exclusivement pour eux-mêmes.

Les électeurs veulent connaître l'emploi que l'on a fait des deniers publics, les raisons d'utilité qui ont réclamé les actes de législation devenus lois, le soin que l'on a mis à protéger la justice, l'honnêteté et la morale publique dans l'exercice général du pouvoir.

On a fait des promesses alors qu'on sollicitait la confiance et les suffrages, les a-t-on remplies? On a aliéné une partie du domaine public, des terres et des limites forestières; on a fait de lourds emprunts, perçu des centaines de mille piastres endehors des recettes ordinaires. Ces sommes ont-elles été judicieusement appliquées à diminuer les dettes de la province, ou ne les a-t-on pas dissipées en favoritisme scandaleux, au bénéfice d'individus qui n'ont aucun droit de s'enrichir à même le trésor public, ou pour des fins plus inavouables encore? Les dépenses régulières ont-elles été augmentées dans une proportion énorme; ou est la justification? Quel bien est-il résulté de la conférence interprovinciale et de cette foule de commissions dispendieuses nommées par le gouvernement. Quels résultats favorables aux colons, de cette réforme des règlements concernant les terres de la Couronne? etc., etc.

Il y a eu une foule de transactions scandaleuses au sujet desquelles la députation un mot à dire: le job Lock-wood, le job de l'emprunt, le job Beausoleil, le job de St Edouard de Knowlton, le job des honoraires Langelier, celui des honoraires Desmarais; l'affaire de la bibliothèque Polette, du Table-Rock, des subventions aux chemins de fer, le Job Pacaud et une foule d'autres.

MM. les députés ministériels qui avez passé l'éponge sur tous ces scandales et protégé ce système déshonorant d'extorsion et de tripotage, qu'avez-vous à dire pour votre défense? La morale publique a souffert de toutes ces tristes affaires, la province a reçu des atteintes graves dans son honneur, la population honnête est scandalisée et redoute l'avenir. Qu'avez-vous à dire pour la rassurer?

Il ne s'agit point ici de ce que l'on a pu faire à Ottawa ou ailleurs; il s'agit d'actes et de conséquences dont vous êtes seuls responsables et dont vous devez rendre compte.

Le moment est critique nous en convenons. C'est une terrible nécessité que d'avoir à répondre à un juge qui trouve sa protection dans l'exercice même de son devoir, surtout quand on a la conscience chargée. Mais quand un député accepte un mandat, il sait d'avance qu'il devra en rendre compte et doit se conduire en conséquence, s'il a le respect de sa propre réputation et le sentiment de la responsabilité qu'il a assumée.

L'examen auquel il est soumis à l'expiration de sa charge, est sa propre protection s'il a agi consciencieusement. Quand il cherche à s'y soustraire en plaçant avec un zèle hypocrite contre les fautes réelles ou supposées des autres, il formule sa propre condamnation.

C'est ainsi qu'il faut juger dans le mo-

ment la conduite des partisans serviles de l'administration Mercier qui, pour faire diversion aux fautes qu'ils ont commises ou tolérées d'une manière coupable, se rabattent avec acharnement sur une politique qui n'est nullement en cause et que le vote que l'on sollicite ne pourrait en aucun façon corriger.

Les \$10,000 de M. Pacaud

Le procès Whelan vs Ford s'est continué à Montréal. M. Alphonse Lemieux, agent de M. Whelan, a corroboré la remise de \$10,000 à M. Pacaud.

Voici l'extrait de son témoignage: "J'étais présent lorsque M. Whelan a retiré \$10,000 de la banque du Peuple. J'ai remis l'argent à M. Ernest Pacaud."

Q—Dans quel but cet argent a-t-il été donné à M. Pacaud?

M. Beausoleil s'oppose à la question qui ne serait que la répétition de celle posée à M. Whelan.

M. Doherty dit que c'est pour corroborer M. Whelan.

La cour permet au témoin de dire s'il connaît personnellement ce qu'on a fait de l'argent.

Question réservée.

—R. M. Pacaud est venu ici vers le quinze.....

Interruption par M. Beausoleil.

La témoin—Vers le 15 janvier, M. Pacaud est venu à Montréal et sachant que j'étais en relation avec M. Whelan, m'a.....

Nouvelle interruption par MM. Laflamme et Beausoleil.

Le juge—Dites ce que vous connaissez personnellement.

Le témoin—C'était pour empêcher que l'item de \$155,000 ne fut retranché des estimés.

L'enquête est déclarée close.

M. Pacaud annonçait samedi dans l'Electeur qu'il serait entendu comme témoin dans la cause lundi à Montréal, et qu'il ferait des révélations.

Le jour fixé il est resté tranquillement à Québec; il s'était fait dispenser par ses avocats de comparaître, sous prétexte que son témoignage serait absolument inutile!

On dit que la chose a été arrangé en famille.

Quant à l'affirmation de M. Pacaud d'avoir extorqué les \$10,000 au profit de l'opposition, elle est considérée comme, une indigne calomnie. En présence des dénégations solennelles des députés mis en cause qu'est-ce qui empêche M. Pacaud de donner les noms de ceux qu'il prétend avoir été ses complices? Rien absolument, si ce n'est la fausseté de sa propre accusation.

Du reste, il s'agissait d'une réclamation de \$155,000 faite par M. Whelan et que le gouvernement avait à rejeter ou accepter. Quand M. Mercier et sa docile majorité ont-ils consulté l'opposition ou tenu compte de ses opinions quand il s'est agi de mesures ministérielles? C'est le gouvernement qui contrôle son propre budget et non l'opposition; c'est lui qui en a exclusivement la responsabilité.

Les explication et les affirmations de M. Pacaud sont donc à leur face dépourvues de tout caractère de vérité.

Toutes ces histoires paraissent plutôt une tentative impudente de rejeter sur l'opposition la responsabilité d'une transaction scandaleuse pour lui-même, M. Pacaud, et très compromettante pour le gouvernement dont il est l'un des plus influents aviseurs.

Voici une déclaration de Whelan qui fortifie cette présomption:

"Si quelqu'un, a répondu M. Whelan, ose jurer que j'ai dit que l'argent avait été payé par moi pour corrompre l'opposition, je poursuivrai cette personne pour parjure. Si M. Pacaud va jusqu'au bout, je pense que ce ne sera pas trop fort de dire qu'il a eu l'argent. Je n'avais jamais eu aucune connaissance que ces \$10,000 eussent été payés à des membres de l'opposition avant d'avoir vu la chose déclarée dans l'Electeur."

"A en juger par les agissements de la clique à Québec, je crois qu'elle n'est pas apte à faire des révélations. J'ai raison de savoir qu'aucun membre de l'opposition était opposé à l'item dans le budget relatif à ma réclamation, parce que l'obligation d'arbitrage en vertu de laquelle ma réclamation fut payée était très stricte, et il s'écoula un an avant que je me décidai à la signer. Il n'y avait aucun moyen d'en appeler légalement ou autrement."

"Lorsque l'item fut mis dans le budget il devenait une question du gouvernement. Avec une majorité de dix huit voix il n'y avait aucune raison de craindre que cet item fut rejeté parce que pour le rejeter il aurait fallu faire voter non confiance dans le gouvernement."

"Je n'ai passé que deux jours à Québec durant la dernière session et je ne me suis pas occupé de la question. J'ai payé \$10,000 parce que j'étais informé à ce point douter, que j'étais sous l'impression et que j'avais raison de croire que si les \$10,000 n'arrivaient pas, l'item ne serait pas payé."

M. Pacaud, de son côté, publie dans l'Electeur une longue déclaration dans laquelle il réaffirme avec plus de détails sa version du paiement des \$10,000 à "une personne qui s'était chargée de pacifier l'opposition."

Le malheur est que M. Pacaud refuse de nommer cette personne malgré tous les défis qui lui sont portés. Nous citons ses propres paroles:

"Il y aurait sans doute un moyen beaucoup plus élémentaire et plus prompt de fixer l'opinion: ce serait de nommer la personne qui a reçu l'argent pour l'opposition. C'est ce que M. Pacaud ne peut faire, et ne fera pour aucune considération."

C'est à dire que M. Pacaud, pris en flagrant délit de chantage, cherche à s'excuser le mieux qu'il peut, mais ne réussit qu'à faire hausser les épaules de dédain!

L'hon. M. Mercier se présente dans le comté de Bonaventure.

Du Monde:

On dit que le gouvernement de Québec a notifié les Révérendes Dames de la Providence d'avoir à livrer les Batisses de l'Exposition (qu'on vient de leur prêter pour loger les patients de l'asile Saint-Jean de Dieu) pour le commencement d'août.

M. Mercier leur aurait rendu un bien meilleure service en ne leur accordant point l'usage de ces batisses, si elles doivent les remettre de suite; car les réparations nécessaires à ces batisses pour loger les patients seront à peine terminées au mois d'août prochain.

Représentation partagée

Plusieurs divisions électorales de Québec et d'Ontario ont été pour les représenter un député conservateur aux Communes et un député libéral à législature provinciale. A l'approche des élections, il sera intéressant d'en connaître les noms. Voyons d'abord pour la province de Québec:

Table listing candidates for various constituencies: Trois-Rivières, Montréal-Est, Montréal-Centre, etc., with names of candidates and their affiliations.

Nouvelles électorales

ARTHABASKA

M. D. O. Bourbeau a définitivement accepté la candidature que lui offraient un grand nombre d'électeurs. Cela veut dire que M. Girouard peut boucler ses malles. L'Electeur est lui-même obligé d'admettre que M. Bourbeau est le plus fort adversaire que les conservateurs pouvaient susciter au gouvernement Mercier. C'est lui qui en 1877 battit M. Laurier quand il entra dans le gouvernement Mackenzie.

YAMASKA

Il paraît que M. Gladu l'ancien député refuse de se présenter. On fait de grandes instances auprès de M. Taillon, avocat de Sorel, comme candidat conservateur. M. Taillon serait sur de remporter le comté.

PORTNEUF

La campagne est engagée entre M. Tessier, et M. Chassé, ce dernier dans les intérêts du parti conservateur. M. Chassé fera une très belle lutte contre le parti libéral et a une grande chance de succès.

SAINT-HYACINTHE

M. Desmarais venait à peine d'être choisi comme candidat que les conservateurs lui suscitaient un adversaire dans la personne de M. Mallette, jeune avocat de grand talent et l'un de nos meilleurs orateurs de husting. Dès dimanche la lutte s'est engagée dans la ville. M. Mallette étant appuyé par M. Beauchemin et M. Desmarais par M. Saint-Jaques, tous avocats. M. Desmarais a paru surpris du peu d'enthousiasme avec lequel sa candidature a été accueillie dans cet ancien château-fort du rougisme. Chacun sent qu'il est imposé aux électeurs par M. Mercier qui lui-même a eu samedi une réception extrêmement froide, peu de personnes s'étant même dérangées pour l'escorter à la gare. Du capitole à la roche Tarpéienne il n'y a pas loin!

LAPRAIRIE

M. Goyette prétend qu'il ne s'effacera pas devant l'hon. M. Duhamel.

Les conservateurs de ce comté ont tenu lundi une convention fort nombreuse, fort imposante, et à laquelle toutes les paroisses étaient représentées. Ils ont été unanimes à offrir la candidature à M. Conrad Pelletier, avocat.

Une délégation fut nommée pour rencontrer M. Pelletier à Montréal, hier soir. Il refusa d'abord, mais il dut céder finalement aux instances qui lui furent faites. M. Pelletier est un avocat de grand talent, qui recrute une bonne partie de sa clientèle dans le comté où il jouit de la plus haute estime. Les gaspillages du gouvernement Mercier ont produit un dégoût tel dans le comté que beaucoup d'anciens adversaires ne se gênent pas aujourd'hui de dire qu'ils vont voter cette fois pour le candidat conservateur.

JACQUES CARTIER

L'hon. M. Taillon a posé sa candidature depuis quelques jours contre M. Boyer. M. Mercier sentant ce dernier battu, a voulu lui donner un regain de prestige. Il vient de le nommer ministre sans portefeuille, mais cela ne le fera pas échapper à la défaite que lui prépare l'hon. M. Taillon.

SOULANGES

Une grande assemblée des électeurs du comté a eu lieu mercredi à Côteau-Station. Le candidat conservateur, M. Cornélien, y a porté la parole ainsi que l'honorable M. Taillon, M. Bain, le candidat fédéral, et M. Joseph Tassé.

OTTAWA

De la Minerve: Il paraît décidé que M. W. Macdougall, avocat d'Aylmer, va entreprendre la lutte contre M. Rochon, dans les intérêts du parti conservateur. Il est le fils de feu l'honorable juge Macdougall, ancien député des Trois-Rivières. C'est dire que c'est un homme de talent, aux vues larges à l'esprit conciliant. M. Macdougall est bien connu pour l'un de nos plus éloquents tribuns. Il parle également bien le français et l'anglais. M. Macdougall serait une acquisition précieuse pour la chambre, peu d'hommes de son âge possédant au même degré des connaissances légales et politiques.

NICOLET.

Un correspondant qui signe Indépendant, écrit une longue tirade à l'Etendard au sujet de l'élection de Nicolet. Le brave homme avait sans doute pour but de faire mousser la candidature de M. Monfette, mais ses préoccupations au sujet de notre attitude l'ont fait démanéger au point qu'il a oublié de nous entretenir de son candidat et qu'il se rabat uniquement sur le Journal.

C'est excusable dans l'espèce. Puisque M. Monfette a pu découvrir qu'il se présentait pour le Parlement fédéral de Québec, son correspondant particulier a bien pu s'imaginer sans malice que le Journal des Trois-Rivières est candidat dans Nicolet et que c'est contre lui qu'il faut batailler.

Quant on demeure dans les terres nouvelles, on n'est pas obligé de tout savoir. Le livre de Jean Rivard contient beaucoup de choses, mais ça ne traite pas des événements du jour.

Tout de même, c'est un malheur que le verbeux correspondant n'ait pas songé à nous dire ce que M. Monfette pense de M. Mercier, de son administration financière, des petits scandales qu'on lui reproche ainsi que la clique qui l'entoure et qui gouverne avec lui.

M. Monfette prétend qu'il appréciera les hommes par leurs actes; mais les électeurs, eux, ont bien le droit de savoir si ses appréciations auront du bon sens. Qu'il leur fasse connaître ce qu'il pense du régime Mercier, ils pourront juger par là, un peu du moins, à qui ils ont affaire.

Dans sa prochaine élucubration, le correspondant de M. Monfette pourrait-il aussi nous dire un mot de l'affirmation suivante que nous trouvons dans le Tri-fluvien:

"Si au moins, dit le Tri-fluvien, M. Monfette était sincère dans ces déclarations d'indépendance!"

"Mais, au contraire, ce n'est là qu'un masque d'emprunt."

"Nous sommes en état d'affirmer que M. Monfette s'est engagé à supporter le gouvernement Mercier s'il était élu."

"Plus que cela encore, M. Monfette a pris cette engagement par écrit. Sans cela on le menaçait de lui donner un autre adversaire, un national celui-là."

"M. Monfette qui trouve que c'est assez de M. Tourigny pour le battre, a signé cet engagement."

"Ceux qui croient à son indépendance peuvent lui demander des nouvelles de cette déclaration."

Ça n'est pas beau de jouer à la cachette avec les électeurs et de tromper leur bonne foi.

Le choix des députés

Monsieur le Rédacteur,

C'est donc chose officiellement décidée: la Chambre locale est dissoute et le travail du choix des députés se poursuit plus activement que jamais.

Dans notre comté de Nicolet la lutte paraît devoir se limiter à deux champions: Messieurs Tourigny et Monfette. Le premier M. Tourigny, quoique jeune encore, inspire beaucoup de confiance aux électeurs. Il est intelligent, il a de l'instruction, il parle bien, et possède maintenant une certaine somme d'expérience en fait de politique. Député déjà depuis trois ans, il est au fait de tout le rouage de l'administration gouvernementale, et en état de bien se rendre compte des besoins divers du comté.

C'est là, ce me semble, un mérite qui devrait attirer l'attention de tout électeur intelligent. L'instruction et l'expérience en politique sont deux choses à considérer dans un député. Grand nombre de questions traitées dans les journaux ou à la tribune demandent pour être bien comprises un esprit plus ou moins cultivé; et c'est une grave erreur de s'imaginer que l'intelligence et le bon sens suffisent pour qualifier un représentant en Cham-

bre. S'il faut de l'instruction pour dresser un contrat, pour étudier une question médicale, pour plaider une cause privée, il n'en faut pas moins pour traiter avec intelligence une affaire d'intérêt public, une question de principes concernant parfois la morale et la religion.

Malheureusement dans notre comté le préjugé qu'un député doué seulement de bon sens et d'honnêteté doit être prisé pardessus tout, fait trop son chemin. A chaque élection politique l'on voit des nullités oser briguer les suffrages du public, et bon nombre d'électeurs se laisser prendre par elles. C'est au point que nos hommes instruits, (et, grâce à Dieu, ils ne sont pas plus clair-semés ici qu'ailleurs) n'osent entreprendre une lutte contre l'adversaire qui se présente avec un certificat d'illettré.

Autrefois pourtant, aux époques sombres de notre histoire, ils n'étaient pas rares les comtes ruraux qui se faisaient gloire et honneur de se faire représenter en Chambre par les Morin, les Taché, les Cartier, etc., etc. Aujourd'hui encore il est des comtés qui tiennent à la tradition de n'avoir pour députés que des hommes éminents par leur instruction et par leurs talents. Honneur à ces comtés!

UN HABITANT.

Champlain

ASSEMBLEE DE DELEGUES

A une assemblée des délégués des paroisses du comté de Champlain, tenue au chef-lieu, à Ste Geneviève de Batiscan, vendredi le seize du courant, à une heure de l'après midi, Mr. le préfet Georges St-Arnauld a été appelé à présider l'assemblée sur motion de J. A. Rousseau, Ecuier, maire de la paroisse de Ste Anne de la Péraie, secondé par Charles Audy, Ecuier, maire de la paroisse Ste Thècle.

Proposé par Louis Laganère, éc. maire de la paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain, secondé par Messieurs Léandre Trudel et Anselme Mongrain, que le notaire Louis Deshaies soit élu secrétaire.

Adopté.

M. le président souhaite ensuite la bienvenue aux délégués et leur fait connaître que le but de cette assemblée est de choisir un candidat pour les prochaines élections locales en opposition au gouvernement Mercier.

Il donne communication d'une lettre de l'Hon. J. J. Ross, ex-premier ministre, et d'une autre de M. H. Monplaisir député au fédéral du comté exprimant leur regret de ne pas pouvoir assister à cette assemblée et s'engageant d'avance de ratifier le choix du candidat fait par les délégués.

Après délibération, il a été proposé par H. Therrien, Ecr. M. D. maire de la paroisse de St Jacques des Piles, J. A. Rousseau Ecr, maire de la paroisse de Ste Anne de la Péraie, Louis Leganière Ecr, maire de la paroisse de Notre-Dame de la Visitation de Champlain, J. Bellefeuille, Ecr, maire de la paroisse de St Maurice, Alexis Blanchet, Ecr., maire de la paroisse de Notre-Dame de Mont-Carmel, MM. Hercule Leblanc, Théophile Lahaie, de St François Xavier de Batiscan, M. Spérat L'Heureux, de la paroisse de St Tite, Mr Ephrem Proteau, de la paroisse de St Stanislas, M.H. Thomas Rocheleau et Hercule Loranger, de la paroisse du Cap de la Magdeleine, M. Théodore Gravel, de la paroisse de St Prosper, Messieurs Louis Barribeau, Léandre Trudel, Océzime Marchand, Gilbert Massicotte, Joseph St-Arnauld, tous de la paroisse de Ste Geneviève de Batiscan, secondé par Désiré Cloutier, Ecr., maire de la paroisse de St Narcisse, Charles Audy Ecr., maire de la paroisse de St Thècle, Louis Demontigny, Ecr., maire de la paroisse de St Luc, lieutenant-colonel N. St-Arnauld, Messieurs P. Germain, Jos. Normandin, Amédée Baril, Nazaire Massicotte, Ferd. Nobert, de la paroisse de St Geneviève de Batiscan, MM. J. B. Massicotte, Jean Vézina, Cyrille Lefebvre, William Jacob, Nérée Jacob et Eugène St-Arnauld, de la paroisse de St Prosper, MM. Anselme Mongrain, Félix Bordeleaux et Louis Gignac, de St Stanislas, que P. H. Grenier, Ecr. M. D. de la paroisse de St Maurice, soit choisi comme candidat.

Cette motion ayant été mise aux voix a été remportée à l'unanimité au milieu d'applaudissements et de hurrahs enthousiastes.

M. le préfet Georges St-Arnauld fait monter sur l'estrade le Dr Grenier et le présente à l'assemblée. Ce dernier adresse des remerciements en des termes très appropriés pour l'honneur que l'assemblée lui accorde et dit qu'il accepte la candidature qui lui est offerte tout en prétextant que ses intérêts privés auront à en souffrir. Son discours a produit une excellente impression sur tous ceux qui ont eu l'avantage de l'entendre.

Il fut suivi par le Dr H. Thérien et MM. D. T. Trudel et A. N. Dostaler. Tous trois ont dénoncé en termes vigoureux et énergiques l'administration extravagante du gouvernement Mercier. Leurs paroles vives et convaincantes ont trouvé de l'écho au milieu de l'assistance qui s'est dispersée en promettant de faire triompher d'une manière éclatante la belle et grande cause conservatrice.

GEO. ST ARNAULD, Président.

LS. DESHAIES, Secrétaire.

PHARMACIE HERNER



PHARMACIE HERNER
La plus jolie du Canada au MAGASIN BLANC
No. 6, DES FORGES

24 années de pratique, établie à Trois-Rivières depuis 18 ans.

Nouvelles Locales

Il y a eu grande soirée au séminaire hier en l'honneur de M. le Supérieur, M. le Chanoine Ls. Richard.
La démonstration a été particulièrement brillante et sympathique.

Mgr des Trois-Rivières partira dimanche prochain, le 25, pour sa visite pastorale.
En voici l'itinéraire:
1 La Pointe-du-Lac... 25, 26, 27 Mai
2 Yamachiche... 27, 28, 29, 30 "

C'est ce matin qu'a lieu à St Tite l'assemblée annoncée.

La corporation a acheté de la Cie Royale Electrique au coût de \$35,000, un appareil pour l'éclairage des rues et des maisons privées, à l'électricité.

Samedi prochain, jour de la fête de la Reine, les bureaux publics seront fermés.

Au Carré Champlain Dimanche

Programme du Concert donné par l'Union Musicale à l'occasion de la Fête de Sa Majesté la Reine au Carré Champlain, Dimanche 25 Mai à 4 heures P. M.

- 1.—Victoria Marche..... H. Weber
2.—Ouverture—Le Conquérant..... A. Govaert
3.—Gavotte—Souvenir d'Ostende..... F. Demol
4.—Fantaisie—Souvenir de Donizetti..... Canivez
5.—Valse—Victoire..... H. Weber
6.—Ouverture—Jeanne Maillotte..... Reynaud
7.—Polka—Le ver en main..... Fahrback
8.—Galop—En Cariole..... H. Weber

Il y aura des chaises à la disposition du public, pour 5 centimes seulement.
Les membres-honoraires ont droit à deux chaises, en présentant leur carte.

DECES

Au Cap de la Madeleine le 12 courant Madame Séraphine Vivier épouse de Sieur J. B. Toupin, à l'âge avancée de 86 ans. Elle emporte les regrets d'un grand cercle de parents et d'amis.

Heure de la Marée haute aux Trois-Rivières

Table with columns: Day, Date, Time (h. m.), and another Time (h. m.). Rows include Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche, and Juin.

Premier quartier Lundi 26 Mai à 5.45 h. p. m.

Notes commerciales

Vu l'acquisition par M. Gonthier de la propriété No 230 Rue Notre Dame, l'importante Teinturerie à vapeur qu'il dirige et à laquelle le public a si fréquemment affaire a été transportée à cet endroit où toutes les commandes doivent maintenant être adressées.

Le succès qui a favorisé cet établissement est la meilleure garantie de son utilité et de l'excellente qualité de l'ouvrage qui exécute.

MM. les membres du clergé sont tout particulièrement invités à visiter la nouvelle installation ou à y adresser leurs commandes. On y fait une spécialité de la teinte des soutanes, manteaux, paradesus etc. etc., rongis ou décolorés par un long service.

La couleur et la fini que l'on donne aux étoffes et habillements qu'un long usage a détérioré, approche tellement du brillant des articles sortant du magasin, qu'on est tout surpris de voir qu'il y a encore de vieux habits qui n'ont pas été portés à la teinturerie pour être remis à neuf.

C'est en cela surtout que la Teinturerie à vapeur de M. Gonthier offre d'immenses avantages. Les comptes que l'on fait chez les marchands prouvent mieux que toutes les autres choses, l'économie qu'il y a à faire durer un ou deux ans de plus en bon état de propreté un habit qu'on songeait à mettre de côté comme étant hors d'usage.

Nombre de personnes utilisent déjà cette industrie profitable. Qu'on suive ce bon exemple de saine économie!

M. Gonthier est remarquable pour la ponctualité et le soin qu'il met à l'exécution des commandes qu'on lui adresse.

Jos. A. Frigon, Agent d'Assurances, (Successeur de feu (S. J. Hart), a transporté son bureau au No 170 rue Notre-Dame, en face de la Banque du Peuple.

AVIS AUX MERE—Le SIROP CALMANT de MME WINSLOW devait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose."

Soumission demandée

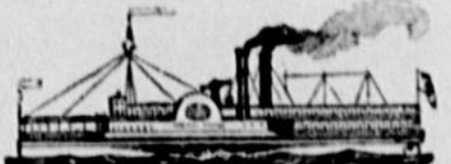
La Compagnie Royal Electrique es prête à recevoir des soumissions pour 300 à 400 poteaux de cèdres des dimensions suivantes, Savoir longueurs 30, 35 & 40 pieds, grosseur au petit bout pas moins de 6 pouces.

Ces soumissions devront être rentrées au bureau de la Compagnie à Montréal d'hui au 28 courant.

Les plus basses soumissions ne seront pas nécessairement acceptées.

CHS. W. HAGAR, Gérant.
POVIN CE DE QUEBEC, District des Trois-Rivières.—Cour Supérieure.—No. 226—Pierre Héroux, Ecuyer, marchand de la paroisse de St Sévère, dans le district des Trois-Rivières, Demandeur. vs. Edouard Masson, ci-devant de la paroisse de St Elie dans le dit district et actuellement résidant aux Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

LOTINVILLE & DESILETS
Protonotaire Cour Supérieure.
District des Trois-Rivières



Compagnie de navigation Richelieu et Ontario

A l'avent, le vapeur "Berthier" partira de Trois Rivières pour Montréal et les ports intermédiaires, le mercredi, à 11 hrs. A. M., et le dimanche à midi.

A. J. GOUIN, Agent.
Trois-Rivières, 22 avril 1890.



ENREGISTREE
Poudre Engraisive et Nourrissante
POUR L'USAGE DES CHEVAUX, BETES A CORNES, COCHONS ET MOUTONS.

Les succès étonnants qu'a obtenus la POUDRE ENGRAISSIVE et NOURRISSANTE, démontrent clairement jusqu'où peuvent atteindre l'énergie, le zèle et la persévérance, accompagnés d'une honnête réclame.

La Compagnie est parvenue à fabriquer une nourriture pour les animaux, tels que chevaux, bêtes à cornes, moutons, volailles, cochons, etc., qui par son usage, est appelée à soulager et guérir des milliers d'animaux souffrants, et à devenir un grand succès commercial pour les cultivateurs entrepreneurs.

La Poudre Engraisive et Nourrissante, est la meilleure nourriture qui ait jamais été découverte pour la maladie des Rognois, désordres du Foie, Constipation et des Engorgements des Intestins.

La Poudre Engraisive est purement végétale, ne contient aucune composition malsaine, elle n'est composée que de grains, racines, écorces et graines les plus choisies.

Dès le premier sac, le cheval prend une nouvelle attitude de force et d'agilité, qui oblige le maître à lui réclamer un tiers de plus que sa valeur d'avant le traitement, ses chairs sont plus fermes, ses nerfs prennent une nouvelle vigueur, c'est un secret que depuis longtemps les Vétérinaires des Etats-Unis ont voulu garder seulement que pour les gens qui leur payaient de grosses sommes, mais qui aujourd'hui est à la portée de tous les gens qui aiment la santé de leurs animaux.

En vente chez tous les Marchands.
Demandez la à votre fournisseur et il vous la procurera.
Dépôt principal: Cie Poudre Engraisive et Nourrissante.

VILLE MAISONNEVE, MONTREAL.

A LOUER L'Hôtel des Chutes Shagwanag tout meublé, nouvellement construit en face des célèbres chutes de ce nom, à quinze milles des Trois-Rivières et à six milles de la Station du Lac à la Tortue sur le chemin de fer des Piles.

Les chotes sont visitées chaque année par un grand nombre de touristes.
Pour les conditions s'adresser à P. O. GUILLET, Ecr., Notaire, Trois-Rivières, P. Q.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soumissionnaire, et po. ait la soumission: 1. Soumission pour l'approvisionnement de charbon des édifices "publics d'Ontario" seront reçues à ce bureau vendredi le 23 du courant, à midi.
On peut prendre connaissance des spécifications et obtenir des formules de soumissions le et après le vendredi le 16 du courant, à ce bureau où tous les renseignements nécessaires seront donné à ceux qui le demandent; aussi au bureau de James Nelson, architecte, Montréal, et au bureau des Travaux Publics du Canada édifice du Bureau Poste, Québec.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté pour la somme de \$300, payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics, chèque qui sera fait si le soumissionnaire refuse de signer le contrat quand il sera requis de ce faire, ou s'il ne remplit pas entièrement tel contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, ce chèque sera remis au soumissionnaire.

Le département ne s'oblige d'accepter et la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, O. GOBELL, Secrétaire.
Département des Travaux Publics, Ottawa, 13 mai 1890.
DEMANDE
On a besoin d'un mécanicien habile et d'expérience pour réparations générale de machineries.
La Cie de Pulpes des Laurentides, Grand'Mère, Québec.



La Chevelure, c'est la Santé!
Le REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE nettoie la Tête et fait disparaître les PILULES. Il empêche la chute des cheveux et es active la croissance.
LE REGENERATEUR CAPILLAIRE AUDETTE n'est pas une teinture, c'est un stimulant et un tonique. Cette préparation est de plus exemptée de tout produit, chimique dangereux ainsi que l'atteste un grand nombre de témoignages des meilleures autorités médicales.
S. LACHANCE, Seul Propriétaire, 135 et 137, Rue Ste-Catherine, Montréal.
Agent, R. W. WILLIAMS, Pharmacie des Trois-Rivières, coins des Rues Notre-Dame et du Platon.

LE MANQUE DE SUCCES

que nombre de cultivateurs et jardiniers ont avec leurs récoltes est souvent attribuable aux mauvaises grain qu'ils achètent et à la. Pourtant ils n'ont pas d'excuses quand ils peuvent se procurer CES GRAINES FRAICHES ET CHOISIES qui se vendent à la PHARMACIE DES TROIS-RIVIERES, coins des rues Notre-Dame et Du Platon. Le propriétaire de cette Pharmacie, a été lui-même choisir ces GRAINES DE FLEURS DE JARDIN ET DE CHAMPS et les offrir au public sans crainte de reproche plus tard car elles sont des plus fraîches et des meilleures graines procurables.

Toutes commandes en détail par la malle pour graines en paquets ou à la livre (jusqu'à 5 livres pesant) seront expédiées par la malle franco, à aucune adresse. Un escompte libéral accordé aux marchands.

Agent pour les Teintures "DIAMOND," Eau Minérale des Sources de (l'Hôtel) St-Léon

LE REMEDE DU Dr SAINT-CYR
Est le sirop par excellence pour Toux ou Rhumes. Exigez qu'on vous donne ce REMEDE et non des imitations.
Prix 25 centimes pour 24 doses pour adultes.
Faites usage de "L'HUILE D'OURS COMPOSEE" pour empêcher la chute des cheveux, 25 cts.



Pourquoi souffrir d'INDIGESTION ou de CONSTIPATION quand vous pouvez vous procurer une boîte de PILULES BOWMAN et vous guérir? On envoie ces pilules par la malle à aucune adresse sur ce continent sur réception de 25 cts. Les véritables Remède Saint-Cyr et Pilules Bowman sont fabriqués seulement par le Propriétaire R. W. WILLIAMS.

R. W. Williams
Pharmacien chimiste, Licencié par examen et membre du Bureau des examinateurs en Pharmacie pour la Province.

DEPOT DE REMEDES SAUVAGES

J. E. P. RACICOT
Chez M. O. Carignan, Importateur



OFFERT A TROIS-RIVIERES.

M. J. E. P. RACICOT, demeurant au numéro 1431 Rue Notre-Dame, Montréal, qui avait décidé de venir passer tous les jeudis à Trois-Rivières et qui a obtenu tant de succès, mais vu, le nombre de ses malades à Montréal, se voit donc avec peine obligé de discontinuer ses voyages du chaque semaine. De sorte qu'il a choisi une de nos bonnes maisons d'ici pour ouvrir un dépôt de ses remèdes. C'est chez M. O. Carignan que toutes ses pratiques auront le plaisir d'être servies comme s'il était à lui-même. Vous serez servis par ce magasin avec politesse et franchise sachant qu'il est en très grande estime. M. Racicot ne pourrait faire un meilleur choix. M. Racicot sera toujours prêt à répondre à toute personne qui désirera lui écrire pour leur donner satisfaction. Vous savez tous que ce magasin a des remèdes pour les maladies et vous trouverez ces remèdes chez M. O. Carignan, Nos. 24 & 26, Rue des Forges, en face du marché, Trois-Rivières.

Avez-vous besoin de vous purger ou de vous nettoyer le sang et tous les organes malades, prenez vite un ou deux de ces Pilules Magiques et vous vous trouverez bien de suite. Ces Pilules ne vous font perdre aucun temps car vous les prenez en toute saison et en travaillant même. Bites-vous dyspeptique, ou ressentez-vous des brûlements d'estomac, avez une bouteille de ses Gouttes Royales et vous n'aurez pas besoin d'autres remèdes, ces gouttes sont d'un usage général dans une famille.
Employez son Onguent Mystérieux pour le rhume, et vos enfants seront guéris pour toujours et sans aucun danger.
Son "Onguent de l'Orme" est insurpassable pour le mal de Matrice, les points de côté, les coups, etc. Sa "Préparation Tonique" renforce le sang et donne aussi de l'appétit.
Son Sirop Pectoral n'a pas de rival pour la toux, les bronchites, le rhume et la consommation, il est également bon pour les enfants. Ayez-en toujours.
Le Ver solitaire, ce monstre qui fait tant de victimes est chassé dans l'espace de quelques heures par l'usage d'un Spécifique connu de M. Racicot seul.

MATICO DE GRIMAULT & Cie. Pharmaciens à Paris. L'INJECTION de MATICO de GRIMAULT & Cie, à acquis en quelques années une réputation universelle, et guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles. CAPSULES au MATICO de GRIMAULT & Cie ne fatiguent pas l'estomac, comme le font toutes les capsules au copahu liquide et au cubebe, et guérissent rapidement. ASTHME CIGARETTES INDIENNES AU CANNABIS INDICA, DE GRIMAULT & Cie. Pharmaciens à Paris. Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'Asthme, l'Oppression, la Toux Nerveuse, les Catarrhes, l'Insomnie, etc.

Nomenclature des Lots
1 Immeuble de \$5,000.00
1 do 2,000.00
1 do 1,000.00
4 Immeubles de 500.00
10 do 300.00
20 Amusements, 200.00
200 Montres d'or, 100.00
1,000 Montres d'argent, 50.00
1,000 Services de toilette, 5.00
2,307 lots valant - \$50,000.00
\$1.00 LE BILLET.
Les demandes de billets seront reçues jusqu'à MIDI, le Mercredi, 18 Juin 1890.
Le Secrétaire A. A. AUDET, pour la tirage.
Bureaux: 19, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL, Canada.
Un immeuble de \$5,000

LA REVENUE DU GROSLEI
NOUVELLE TEINTURE AMÉLIORÉE POUR TEINDRE CHEZ SOI. L'Eau seulement est nécessaire pour l'employer.
10c
J. S. ROBERTSON & Cie, Montréal.

TERRE A VENDRE
UNE Magnifique terre située à Stanfold Province de Québec, Canada, à quinze arpent, du village et contenant deux cents acres de terre en superficie dont plus de cents acres en culture à la charrue avec deux maisons et dépendances; pouvant faire deux bons états bissements. A vendre en bloc ou en partie. Conditions faciles.
Pour renseignements, adressez: J. A. HÉBERT, notaire, Stanfold, P. Q.

Feuilleton du JOURNAL.

LE DRAME

DU

MARCHE-NOIR

Ah! si vous prouvez que vous ne savez pas, c'est différent. Il n'y a plus de culpabilité. D'ailleurs, l'amitié et le soins de votre femme seraient une circonstance atténuante, art. 463 du même Code.

Je ne comprends pas. Vous n'avez pas besoin de comprendre mais nous autres, nous avons le devoir de penser à nous. Que va devenir cette jeune fille, maintenant?

Oui, firent à la fois Gaspard et Niveleau, que va-t-elle devenir?

On ne peut pourtant pas la tuer, dit l'aubergiste. La tuer! s'écria M. Antoine, en se levant. Y songez-vous? Un assassinat! Art. 296 du Code, la peine de mort! Non! non! Je vous l'ai toujours dit, Messieurs, pas une goutte de sang!

Il n'y en a pas eu, fit Gaspard. Heureusement non, et notre tête est à l'abri. Je le crois, du moins, car je ne pense pas qu'on nous accuse d'avoir causé la mort de ce pauvre M. Jacobs. Il y a vol, vol avec effraction, escalade, violence, etc; ce sont les travaux forcés à perpétuité, Messieurs!

Jamais de la vie, s'écria Gaspard, qui tremblait déjà pour sa fortune. Il n'y a pas eu d'effraction, la porte était ouverte; ni d'escalade, puisque nous sommes entrés par la porte; ni de violence, puisque personne ne nous a résisté!

Et même, ajouta Niveleau, la pauvre demoiselle Jacobs a été très confiante avec nous, quand vous lui avez fait croire, avec votre adresse habituelle, que son père l'envoyait chercher en toute hâte.

Tout cela ne signifie rien, reprit M. Antoine; nous sommes dans un mauvais cas, à cause de cette jeune fille.

M. Jules, effrayé se leva et, sans mot dire, quitta le salon et alla s'asseoir dans sa cuisine. Sa conscience n'était pas tranquille, et le pauvre homme se figurait qu'en se tenant à l'écart des trois coquins il se dégagerait de toute responsabilité.

L'ex-notaire sourit en le voyant partir. Maintenant que cet imbécile est parti, dit-il, laissons là cette jeune fille, sur le sort de laquelle nous ne pouvons, rien, puisque cela regarde uniquement le comte d'Irun, et causons de mon affaire.

Oui, causons tranquillement, fit Gaspard. Les gendarmes sont loin!

Ils sont loin si nous sommes prudents, reprit Niveleau en hochant la tête.

Nous le serons, Monsieur Niveleau. Eh bien, Messieurs, voici l'opération financière à laquelle je vous convie. Le succès me paraît certain et les risques sont nuls.

Succès certain, et risques nuls! s'écria Gaspard. Voilà qui vaut mieux que le vol avec escalade!

Sans doute, fit Niveleau. Mais il fallait bien débiter par la pour de l'argent à placer.

L'ex-notaire fit un signe d'approbation. C'est évident, dit-il; quand le capital initial fait défaut, il faut bien se le procurer en...

En le prenant à ceux qui ont du superflu, dit Gaspard.

Parfaitement; et c'est ce qui justifie ou du moins explique notre adhésion aux plans du comte d'Irun, mais aujourd'hui...

Aujourd'hui, reprit Niveleau, nous n'avons plus besoin de cela.

Non, et nous pouvons marcher seuls. Voici donc, Messieurs, ce dont il s'agit. Il y a dans une forêt de Maine-et-Loire la forêt d'Ombree, si je ne me trompe, et dans une autre forêt de la Sarthe, des minerais de fer.

Bah! s'écria Gaspard, de vrais minerais? Oui, cette fois, répondit Antoine, de vrais minerais, qu'on prétend très riches. Rien n'est plus facile que de monter une affaire du genre de celle dont je vous parle; il faut le concours des grands établissements de crédit, et des administrations départementales; il faut même le concours de l'Etat. J'aurai tout cela. J'ai déjà tâté le terrain. Tout le monde mord à l'hameçon. Chacun veut une petite part du gâteau, mais la plus grosse est pour nous. Retenez bien ce que je vous dis, Messieurs; on n'a pas plus de peine à monter une grande affaire qu'une petite. Or, dans les petites, il n'y a rien à prendre, tandis que dans les grandes, on s'enrichit comme on vent!

Bravo, s'écria Gaspard. C'est admirable. C'est donc une société anonyme que vous voulez fonder? demanda Niveleau. Oui; la Compagnie générale des minerais de l'Ouest.

C'est un beau nom, mais croyez-vous que les actions seront prises? Parbleu! ce qui a réussi pour le mercure fictif réussira certainement pour des minerais réels. J'en réponds! Mais l'affaire elle-même a-t-elle chance de donner des produits? Cela ne me regarde pas. A vrai dire, j'ai peu de confiance. Vous serez administrateur? Jamais! Je pourrais être pris. La loi de 1867 ne plaisait pas! Que serez-vous donc, alors?

Simple fondateur et conseil de la direction.

Je comprends. Et nous? Vous serez actionnaires. Vous prendrez des actions, et plus tard, je vous dirai quand il faudra les vendre avec profit.

Et combien pensez-vous que tout cela rapportera? Si l'affaire, bien conduite, ne nous rapporte pas 100,000 fr., je ne suis plus M. Antoine!

Gaspard et Niveleau firent un geste d'admiration, et tendirent leurs mains à l'ex-notaire.

A vous! s'écrièrent-ils. Nous vous suivons jusqu'au bout.

Et levant leurs verres: A votre santé, M. Antoine! dirent-ils. L'ex-tabellion s'inclina modestement.

A la vôtre, Messieurs, fit-il, et au succès de nos opérations! Tout à coup, l'aubergiste, effrayé, entra au salon: Le comte d'Irun! dit-il.

Les trois buveurs laissèrent retomber leurs verres sur la table. Pourvu, murmura M. Antoine, que ce maudit homme ne dérange pas nos plans!

X

MAITRE ANTOINE.

Le comte arrivait au galop, par un des sentiers de la forêt. Il était superbe, ainsi bien campé sur son grand cheval noir, tout couvert d'écume.

Quand il arriva en face du Restaurant des quatre-Saisons, il jeta un coup d'œil à droite et à gauche, selon son habitude, donna les rênes à Jules, qui se tenait debout, chapeau bas, et mit légèrement pied à terre.

Tout va bien? demanda-t-il à voix basse. Oui, Monsieur le comte. Ces Messieurs sont arrivés? Ils vous attendent au salon.

Je suis, en effet, un peu en retard. Rentrez mon cheval et soignez-le. Quelques minutes après, le comte était au salon et saluait les trois convives, dont l'attitude embarrassée ne lui échappa pas.

Bonjour, Monsieur le comte, dit l'ex-notaire avec une emphase ironique. Bonjour, Messieurs. Je regrette de vous avoir fait attendre.

Oh! si peu! fit Gaspard. Une heure à peine, reprit Niveleau. Le comte fronça le sourcil. Qu'est ce qu'ils ont donc, ce soir? pensa-t-il: ou dirait que M. Antoine les a montés contre moi!

Gaspard reprit: Vous vous êtes sans doute égaré dans la forêt? Non; j'ai eu quelque affaire. Mais asseyez-vous, Messieurs, et laissez-moi vous dire tout de suite ce que j'ai à vous proposer. C'est une excellente opération, telle que nous n'en avons jamais trouvée une semblable.

Les trois hommes gardèrent un silence prudent et s'assirent en face du comte. Celui-ci, de plus en plus étonné, lança un coup d'œil à M. Antoine, et commença en ces termes: Vous savez, Messieurs, qu'elles opérations fructueuses nous avons faites jusqu'ici. Eh bien! je puis vous assurer qu'elles ne sont rien auprès de celles dont il s'agit.

Voyons cela, fit Gaspard. L'ex-tabellion adressa au jeune homme un regard de reproche que le comte saisit au vol.

Nous connaissez, reprit celui-ci, la grande île que les deux bras de la Loire forment à Saumur. Dans cette île, vous le savez, sont bâties de luxueuses villas. L'une d'elles est plus remarquable et plus riche que toutes les autres. C'est celle qui occupe la pointe Ouest, et qu'on appelle je ne sais pourquoi, la villa du Chenal.

Je la connais, dit Niveleau. Si vous la connaissez, reprit le comte, vous devez savoir aussi que les propriétaires sont extrêmement riches. M. et Mme Dudlot sont deux ou trois fois millionnaires...

C'est un peu exagéré, fit M. Antoine avec une petite moue dédaigneuse. Peu importe, reprit le comte impatient; ce qui est certain, c'est que les propriétaires de la villa du Chenal sont très riches et possèdent un mobilier somptueux.

Où voulez-vous en venir? murmura Gaspard en suivant des yeux la fumée de son cigare.

J'arrive au but: M. et Mme Dudlot viennent d'expédier à leur villa toutes leurs valeurs et tous leurs meubles. Ils ont même habité leur maison pendant quelque semaine, et ils se proposaient d'y passer toute la saison d'été. J'en suis certain. Ils me l'ont dit eux-mêmes lors d'une visite que j'eus l'honneur de leur faire il y a quelque temps.

L'ex-notaire sourit en entendant le comte parler avec cette emphase vaniteuse: le comte s'arrêta net.

Pourquoi riez-vous? demanda-t-il à M. Antoine. Celui-ci ne voulut pas engager immédiatement le combat.

Je ris en pensant à Gaspard. Pourquoi cela? s'écria le jeune homme. Parce que vous avez gagné des sommes folles depuis un mois, tandis que le sage Niveleau n'a pas réussi.

Vous n'en savez rien, reprit Niveleau, verxé. Le comte, de plus en plus furieux, donna un violent coup de poing sur la table. Il n'était pas habitué à une semblable indépendance d'allures et de langage chez ses complices.

(A continuer)

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 84th St., New York, 16 Mai, 1882." MESSRS. J. C. AYER & Co. Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui tourmentait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture, je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale. J'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième dose fût finie, ma santé était complètement retournée. Je mets ces faits à votre disposition, vous priez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS. Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvées par la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six francs pour \$5.

AVIS Aux débiteurs de P. G. Brassard. Avis vous est donné par les présentés que les créances que le dit P. G. Brassard possédait contre vous pour marchandises vendues et livrées, ont été vendues et transportées à Gaspard Deserres, comptable de la Cité de Montréal, par les cautions dûment nommées à la faillite du dit P. G. Brassard, en vertu d'un transport sous seing privé fait à Montréal, en date du 29 Décembre dernier (1889) et dont une copie a été déposée au bureau du Protonotaire du district de Trois-Rivières, suivant la loi. Trois-Rivières 5 Avril 1890.

G. DESERRERES 58 Rue St Jacques Montréal.

Impressions de toutes sortes à ce bureau

Dr A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE, 24 Rue Des Forges TROIS-RIVIERES. (Vis-à-vis le Marché.)

Spécialité: POSE DES DENTS ARTIFICIELLES. PLOMBAGE DE TOUTE SORTE. EXTRACTION DES DENTS OU RACINES. 25 cts.

Extraction des dents sans douleur au moyen du Gaz hilarant au bureau ou à domicile (sur demande) CHLOROFORME ETHER. Conditions les plus avantageuses. 25 décembre 1885.

DEMEMAGEMENT

P. M. CONNER, IMPORTATEUR DE MONTRES ET DE BIJOUTERIES DE TROIS-RIVIERES. Vient de transporter son établissement au No. 17, Rue du Platon. Porte voisine du Magasin de M. ED. BRUNELLE, épiciers.

A l'occasion de son déménagement, le soussigné désire offrir ses remerciements au public pour le généreux encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour. L'expérience acquise dans cette branche d'affaires et le soin apporté de manière à satisfaire toutes les exigences, est une garantie que cet encouragement lui sera continué. L'assortiment a été complètement renouvelé. Les prix sont à la portée de toutes les bourses, comme on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur la liste de quelques-uns des articles mentionnés ci-dessous:

HORLOGES EN NICKEL..... 75 Cts. en montant. MONTRES do do..... \$3.00 en montant. do do ARGENT..... 5.00 en montant. do do OR..... 7.00 en montant.

Les autres articles ont été diminués en proportion. Montres et bijoux réparés avec soin et promptitude par un ouvrier habile et expérimenté, spécialement attaché à l'établissement pour ce genre d'ouvrage.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE. P. M. CONNER, Importateur de Montres, Horloges et Bijouteries, No. 17, Rue du Platon, presque en face de son ancien Magasin

Nos Prix en Gros

Sujets aux fluctuations du Marché

Table listing various goods and their prices in gros, including Farine blanche de choix, Pain de 6 lbs par douz, Raisin Valence frais, etc.

Demandez nos prix pour Liqueurs, Vaisselles, Verreries, Articles de fantaisie, etc., etc. Correspondance sollicitée. L. T. CORMIER, Magasin, Nos 10 & 11, Marché aux Denrées et Nos 35, 37, 39, 41, Rue St-Antoine, Trois-Rivières, Telephone No. 2

BRANDY Pour usage général, mais surtout pour cas de maladie, employez le meilleur BISQUIT DUBOUCHE & CIE GOGNAC

En vente chez tous les épiciers et marchands de vin 8 juillet 1889.

Dr A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE, 24 Rue Des Forges TROIS-RIVIERES. (Vis-à-vis le Marché.)

Spécialité: POSE DES DENTS ARTIFICIELLES. PLOMBAGE DE TOUTE SORTE. EXTRACTION DES DENTS OU RACINES. 25 cts.

Extraction des dents sans douleur au moyen du Gaz hilarant au bureau ou à domicile (sur demande) CHLOROFORME ETHER. Conditions les plus avantageuses. 25 décembre 1885.

LE Journal des Trois-Rivieres

Journal Bi-Hebdomadaire

ABONNEMENT: Un An \$2.00 Six Mois 1.00

EDITION HEBDOMADAIRE Un An \$1.00 Six mois 50 cts. Strictement payable d'avance.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis à l'Administration par écrit, un mois avant l'expiration de son année. L'abonnement continuera tant que les arriérés ne seront pas payés s'il y en a.

TARIFS DES ANNONCES Les annonces sont taxées sur (Type Brevier), aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... 10 cents Insertions subséquentes, par ligne..... 05 cents Conditions spéciales pour annonces à long terme.

Toute communication concernant la rédaction ou l'administration devra être adressée à G. DESILETS & FRERE, Trois-Rivières, P. Q.

IMPRIMERIE

DU JOURNAL

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville:

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comptes, Déclarations sur billets

Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothèque

Pour les avocats

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, Pour les Notaires

Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de mariage

Baux à Loyer

Toute commande par écrit sera exécutée délai

A Vendre A St Grégoire, près de la station du fer et du Tronc un terrain d'environ quatre arpents avec une magnifique maison en briques, hangar, étable, une boutique à deux étages de 150 pieds x 36, comprenant une fonderie. Tout est neuf et était occupé ci-devant par O. Isaie Bergeron.

Pour les conditions s'adresser à L. A. Poirier, Notaire, ou à Johnny Morrissette à St Grégoire. St. Grégoire, 6 Mars, 1890.